

MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE FORMATION: ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les droits de scolarité et les frais afférents sont payables par virement bancaire uniquement :

Section A – Instructions pour recevoir des fonds dans votre compte Desjardins en dollars canadiens (CAD)			
Instructions for receiving funds in your Canadian dollar (CAD) Desjardins account			
Banque du bénéficiaire Recipient's bank		Code BIC/SWIFT	
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC		CCDQCAMM	
100, rue des Commandeurs Lévis (Québec) Canada G6V 7N5			
N° d'identification de la succursale (caisse) Recipient's caisse No. - CC0 : 815		N° de compte du bénéficiaire Recipient's account No.: 0 815	
Institution(3) 40025		Transit Branch(5) 033330 2	
16 ou 17 caractères incluant le 0 et le chiffre vérificateur/ 16 or 17 digits, including 0 and check digit			
Nom complet du bénéficiaire Recipient's full name: CSS DES CHIC-CHOCs			
Adresse complète du bénéficiaire* Recipient's full address*: 102, RUE JACQUES-CARTIER			
N° et rue, app. Street name, no., unit		GASPÉ	QC
Ville City		Province	G4X2S9
		Code postal Postal Code	

IMPORTANT : Fournir la preuve de paiement par courriel à l'adresse international@csscc.gouv.qc.ca avec le nom de l'étudiant. Ces informations sont importantes pour mettre le dossier de paiement à jour.

LE COÛT TOTAL DE VOTRE FORMATION SERA PAYABLE COMME SUIV :

Programmes	Versements
Cuisine Électromécanique de systèmes automatisés Santé, assistance et soins infirmiers Plomberie et chauffage Soudage-montage Welding & Fitting	✓ Un premier versement représentant cinquante pour cent (50%) des droits de scolarité, la totalité des frais afférents et la totalité des frais de l'assurance-santé doit être versé au centre de services scolaire des Chic-Chocs au moins quinze (15) jours avant la date de début de la formation pour obtenir la confirmation de votre admission; ✓ Un deuxième versement de vingt-cinq pour cent (25%) des droits de scolarité doit être versé au Centre de services cinq (5) mois après les premiers jours de la formation ; ✓ Un troisième versement réglant le solde dû des droits de scolarité doit obligatoirement être versé au centre de services deux (2) mois avant la fin de votre formation.

Programmes	Versements
Assistance à la personne en établissement et à domicile Comptabilité Secrétariat Service de la restauration	✓ Un premier versement représentant cinquante pour cent (50%) des droits de scolarité, la totalité des frais afférents et la totalité de l'assurance-santé doit être versé au Centre de services au moins quinze (15) jours avant la date de début des cours ; ✓ Un dernier versement réglant le solde dû des droits de scolarité doit être versé au centre de services deux (2) mois avant la fin de votre formation.

IMPORTANT : Lorsque les versements sont faits par des institutions différentes ou de l'extérieur du Québec, des frais administratifs d'environ 15 \$ peuvent être pris par chaque institution financière. Il est important d'en tenir compte. Si vous faites vos virements directement chez Desjardins, il n'y a normalement aucuns frais administratifs.

Jennie Bernier

Jennie Bernier

Attachée d'administration

Responsable des dossiers internationaux